

Département du RHÔNE

Commune de PORTE DES PIERRES DOREES

Ancienne commune de LIERGUES

PROJET DE REVISION  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
DE LA COMMUNE DE LIERGUES

CONCLUSIONS ET AVIS  
DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Enquête publique du 20 août 2018 au 22 septembre 2018

Commissaire enquêteur : Jean-Louis DELFAU

Dossier N° E18000126 / 69

---

# CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

## 1 RAPPELS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les communes de Liergues et de Pouilly-Le-Monial ont fusionné au sein de la commune nouvelle de Porte des Pierres Dorées (arrêté préfectoral en date du 22 septembre 2016).

### 1.1 OBJET DE L'ENQUETE

La présente enquête publique porte sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de l'ancienne commune de LIERGUES, dont la procédure a été engagée avant la fusion (délibération du Conseil municipal du 22 mai 2014).

Le projet de révision a pour objet :

- de mettre le PLU en compatibilité avec les dispositions actuelles du Code de l'urbanisme et avec les autres documents d'urbanisme ;
- d'assurer un développement urbain durable, cohérent et respectueux des richesses écologiques, paysagères et agricole du territoire.

### 1.2 TYPE D'ENQUETE

Enquête régie par le Code de l'urbanisme et par le Code de l'environnement.

Commissaire enquêteur désigné par décision du Président du Tribunal Administratif de Lyon en date du 1er juin 2018, (décision n° E18000126/69).

Enquête prescrite par arrêté du Maire de Liergues en date du 22 juin 2018 (arrêté n° 2018/46).

### 1.3 DEROULEMENT DE L'ENQUETE

L'enquête publique portant sur le projet de révision du PLU s'est déroulée du lundi 20 août 2018 à 14 h 00, au samedi 22 septembre 2018 à 11 h 30, soit une durée totale de 34 jours consécutifs.

Elle a donné lieu à publicité conformément aux textes, par voie de presse, affichage, et sites internet.

Le dossier d'enquête publique et un registre d'observations est resté à disposition du public à la mairie de Liergues, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, hors jours fériés.

Un site internet dédié est resté accessible au public du lundi 20 août 2018 à 14 h 00, au samedi 22 septembre 2018 à 11 h 30, avec le dossier d'enquête et un registre dématérialisé pour recevoir ses observations.

Le Commissaire enquêteur s'est tenu à disposition du public lors de permanences en mairie de Liergues :

- vendredi 24 août 2018 de 15 h 00 à 18 h 00 ;
- jeudi 30 août 2018 de 15 h 00 à 18 h 00 ;
- mercredi 5 septembre 2018 de 15 h 00 à 18 h 00 ;
- mardi 11 septembre 2018 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- samedi 22 septembre 2018 de 9 h 00 à 11 h 30.

## 1.4 PARTICIPATION DU PUBLIC

Une bonne participation du public qui a utilisé les différents moyens d'expression mis à sa disposition, avec une intensification en fin de période.

Du 20 août au 22 septembre 2018, 26 personnes se sont exprimées :

- 19 personnes ont rencontré le commissaire enquêteur lors des permanences, dont :
  - 4 ont apposé une annotation sur le registre d'enquête ;
  - 7 ont remis ou adressé un courrier reprenant les thèmes de leur intervention (dont un commun à 2 propriétaires, soit 6 courriers) ;
  - 1 avait préalablement déposé une contribution sur le registre numérique ;
  - 7 n'ont laissé ni courrier ni annotation (essentiellement des personnes à la recherche d'informations) ;
- 2 courriers papier ont été reçus en mairie à l'attention du commissaire enquêteur sans que leurs auteurs soient venus à une permanence (soit un total de 8 courriers, l'un d'eux étant commun à 2 propriétaires) ;
- 6 contributions ont été publiées sur le registre numérique, dont 2 accompagnées de pièces jointes (l'un des auteurs a en outre été reçu lors d'une permanence).

Les personnes publiques associées (PPA) ont adressé 10 avis, tous parvenus avant l'ouverture de l'enquête.

### 1.4.1 INCIDENT

L'enquête s'est déroulée dans une atmosphère sereine et sans incident.

### 1.4.2 ELEMENTS ESSENTIELS

Parmi les 26 personnes qui se sont exprimées :

- 7 recherchaient des informations ;
- 8 demandent une modification du zonage ;
- 5 demandent une modification du règlement ;
- 6 commentent le projet et suggèrent des précisions ou des approfondissements.

Les 10 personnes publiques associées qui ont répondu ont émis un avis favorable :

- 4 l'ont assorti de réserves et de remarques, dont 2 avec également des observations ;
- 2 l'ont accompagné de recommandations.

Ces contributions ont permis d'enrichir l'analyse du dossier.

## 2 MOTIVATIONS

### 2.1 APRES AVOIR

- Vu le Code de l'urbanisme et le Code de l'environnement ;
- Vu le plan local d'urbanisme de Liergues, approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 22 janvier 2008, puis modifié les 6 décembre 2010 et 21 mai 2013 ;
- Vu la délibération n° 2014/39 du Conseil municipal de la Commune de Liergues, en date du 22 mai 2014, décidant la révision du Plan Local d'Urbanisation (PLU) de la commune ;
- Vu la délibération n° 2018/30 en date du 12 avril 2018, du Conseil municipal de Portes des Pierres Dorées dressant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision du PLU de la Commune déléguée de Liergues ;
- Vu la décision du Président du Tribunal Administratif de Lyon n° E18000126/69 en date du 1<sup>er</sup> juin 2018 me désignant en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique ayant pour objet la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Liergues ;
- Vu l'arrêté n° 2018/46 du Maire de Portes des Pierres Dorées en date du 22 juin 2018, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du plan local d'urbanisme approuvé de la commune déléguée de Liergues ;
- Pris connaissance du dossier objet de la présente enquête publique ;
- Rencontré à plusieurs reprises les porteurs du projet ;
- Procédé à la visite des lieux avec l'adjointe au maire chargée de l'urbanisme ;
- Pris connaissance des avis des personnes publiques associées ;
- Recueilli les observations du public, soit lors des permanences, soit au travers de courriers et des annotations portées sur les registres (papier et numérique) ;
- Etabli un procès-verbal de synthèse des observations en date du 28 septembre 2018, remis en mains propres et commenté, le même jour, à l'Adjointe au Maire de Liergues, chargée de l'urbanisme ;
- Pris connaissance du mémoire en réponse, reçu par courriel le 12 octobre 2018.

## 2.2 CONSIDERANT QUE

- Le dossier d'enquête comprend toutes les pièces prévues par les législations et réglementations en vigueur ; qu'il est suffisamment complet pour une bonne information du public et lui permettre de se prononcer sur le projet ;
- Les procédures, tant de concertation préalable que d'enquête publique, ont été respectées ;
- L'enquête publique a établi l'intérêt général du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Liergues en ce qu'il assure la conformité du PLU avec les dispositions actuelles du Code de l'urbanisme et des autres documents d'urbanisme, dont la DTA et le SCOT, et donne les moyens d'un développement urbain durable, cohérent et respectueux des richesses écologiques, paysagères et agricoles de son territoire ;
- Les principes de maîtrise de l'étalement urbain sont bien intégrés avec un développement de l'urbanisation mesuré et proposé au sein de l'enveloppe agglomérée existante ou en continuité de celle-ci ;
- Le projet prévoit la création de zones destinées à accueillir des projets d'aménagement d'ensemble (OAP) ;
- Le projet vise la poursuite de la mixité sociale et de la diversification de l'habitat avec la production de logements de forme et de tailles variées ;
- Les milieux naturels et agricoles au sein desquels s'inscrit la commune sont bien pris en compte et font l'objet de mesures de protection ;
- Le patrimoine bâti fait également l'objet de mesures de préservation ;
- Les risques naturels sont bien pris en compte ;
- Le projet redéfinit l'ensemble des outils réglementaires en fonction des nouveaux projets qui marquent le territoire ;
- Le mémoire en réponse du Maire de Liergues apporte des réponses claires et satisfaisantes aux observations, et aux demandes du Commissaire enquêteur ;
- Aucune des observations présentées n'est de nature à remettre en cause ou à différer le projet de révision du PLU.

### 3 AVIS

#### CECI EXPOSE

Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Liergues répond à l'intérêt général et aux objectifs de développement urbain durable qu'elle s'est fixée.

Il lui donne les moyens de maîtriser son développement et de préserver son patrimoine

La révision du Plan Local d'Urbanisme proposée paraît raisonnée et adaptée aux enjeux.

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR soussigné émet un

#### **AVIS FAVORABLE**

##### AU PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE L'ANCIENNE COMMUNE DE LIERGUES

Sous les **RESERVES** suivantes :

- Retirer le projet de Zone d'Aménagement concerté de Champ de Cruy, ainsi que l'emplacement réservé V5 ;
- Ramener le nombre de logements projetés à un volume compatible avec les objectifs du SCOT ;

Avec les **RECOMMANDATIONS** suivantes :

- Recourir à une utilisation adaptée et motivée du zonage agricole strict As ;
- Justifier les choix des emplacements réservés V4 et V11, notamment par rapport à l'impact qu'ils pourraient avoir sur l'activité agricole ;
- Mettre en cohérence les différentes constituantes du PLU et leurs règlements, notamment pour les zones UAh et UAc ;
- Procéder aux ajustements ponctuels du zonage identifiés à l'issue de l'enquête publique ;
- Apporter aux documents et aux cartes les diverses corrections, éclaircissements, reformulations ou compléments apparus nécessaires à l'issue de l'enquête publique, notamment pour : les STECAL, les haies bocagères et les zones humides, les boisements classés, les équipements de la commune, les annexes et extensions de bâtiments en zones A et N, la mixité sociale, les risques et aléas, la voirie et les cheminements, etc...

Fait à Lyon, le 19 octobre 2018

Le Commissaire enquêteur,

Jean-Louis DELFAU